

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Commission interministérielle de labellisation

20 avril 2026

Relevé de décisions

Participants :

Présidente de la commission : **Sara Thornton**, Conseillère scientifique pour la recherche et la formation, représentant Olivier Ginez, Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Claire Extramiana, cheffe de la mission Maîtrise de la langue et action territoriale, Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la Culture ;

Camille Fournier, rédactrice « Attractivité étudiante – Accueil en France », sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;

Raphaël Bruchet, chef de projets, département langue française, France Éducation international ;

Floriane Jacquin, assistante cheffe de projets, département langue française, France Éducation international.

1. Introduction générale de la CIL

Il est rappelé qu'un dispositif d'intérim a été mis en œuvre pendant l'absence de M. Pierre-Yves Meunier, chef de projet Label Qualité FLE à France Éducation international. Ce dispositif a permis d'assurer la continuité de service avec l'ensemble des parties prenantes.

2. Examen des dossiers des centres audités : décisions de la commission

2.1 Label *Qualité FLE* (première labellisation)

Refus d'attribution du Label

Proposition d'accompagnement par les équipes de France Éducation international dans la perspective de dépôt d'une nouvelle candidature à moyen terme.

Département Des Langues de l'Université de Toulouse (DDL)

2.2 Label Qualité FLE (renouvellement)

Renouvellement pour 4 ans

CIEL Bretagne
CCI Finistère
CLIL-DEFI
Université de Lille
EPF Cachan
Centre de Français Langue Étrangère et Universitaire en Région Auvergne (FLEURA)
Université Clermont Auvergne

2.3 Label Qualité FLE - Qualiopi (surveillance)

Maintien accordé

Alliance française de Normandie
Alliance française de Strasbourg
Alliance française de Toulouse
ALIP
ILE International
Institut de Touraine
Institut Fonelia
Institut International Langues & Affaires
Institut Stralang
ISPA
Langues Plurielles
LSI
New Deal Institut

3. Demandes de dérogation

3.1 Demande de dérogation accordée pour nombre d'heures d'enseignement inférieur aux critères de recevabilité :

- INSA Rouen.

3.2 Demande de prolongation du Label pour motifs exceptionnels :

- Université Gustave Eiffel : l'université reste dans le processus de renouvellement mais elle retirée du site Internet du Label jusqu'à la réalisation du prochain audit.

4. Communication des résultats des décisions de la CIL

4.1 Proposition d'ajout d'une référence sur la décision de la CIL pour chaque centre France Éducation international reçoit de plus en plus de demandes de la part des centres d'une référence de la décision de la Commission (notamment pour les prestataires CPF).

La Commission propose donc l'ajout d'une référence sur la décision de labellisation pour chaque centre afin de répondre à ces demandes.

Le format sera le suivant : année-jour+moisCIL-numéro d'inscription du centre.

5. Conseil d'Orientation : suivi

Le dernier Conseil d'Orientation du Label Qualité FLE s'est tenu le mercredi 18 février 2026 en ligne.

5.1 Suivi de la demande de l'Université Sorbonne Nouvelle

La demande d'allègement de preuves présentée par l'Université Sorbonne Nouvelle a été présentée au Conseil d'Orientation puis instruite par la Commission Interministérielle de Labellisation. La Commission a décidé de proposer à l'Université Sorbonne Nouvelle un accompagnement par France Éducation international pour la constitution du premier dossier de candidature et la préparation du premier audit. Cet accompagnement a été refusé par l'Université Sorbonne Nouvelle qui abandonne son projet de candidater au Label.

5.2 Renouvellement de la reconnaissance de la commission par France Compétences (Label Qualité FLE / Qualiopi)

France Éducation international a obtenu, suite à la présentation de son dossier et à l'audit externe réalisé pour vérifier le processus de labellisation mis en œuvre, le renouvellement de l'inscription sur la liste des instances de labellisation reconnues par France Compétences pour délivrer la certification Qualiopi mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail. Cette décision est inscrite dans la délibération n°2025-12-139 du Conseil d'administration de France Compétences du 18.12.2025 pour le périmètre des actions de formation et ce renouvellement concerne la période du 01.01.2026 au 31.12.2028.

5.3 Proposition d'intégration de l'Institut français (Paris) au CO

L'Institut français (Paris) intégrera le Conseil d'Orientation du Label afin de favoriser les échanges d'expérience autour de la démarche et de l'assurance qualité pour les centres de langue et la promotion du Label à l'international via le réseau culturel et de coopération français à l'étranger. Cette décision sera communiquée dans les meilleurs délais à l'Institut français (Paris).

> Cette décision a été validée lors de la CIL en date du 16 septembre 2026 et portée à ce compte rendu à titre indicatif le 17/09/2026.

6. Questions diverses

La prochaine CIL devrait se tenir la première quinzaine de juillet.

L'édition 2026 du guide des centres labellisés est disponible et elle a été publiée sur le site Internet du Label.

Mme Sara Thornton remercie les équipes de France Éducation international pour le travail effectué durant cette période de forte activité.